Rogers Sugar présente ses résultats du troisième trimestre de l'exercice 2021 et maintient ses prévisions de volumes accrus pour l'exercice 2021 dans les secteurs du sucre et des produits de l'érable

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre de l'exercice 2021 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 17,2 millions de dollars et de 66,2 millions de dollars pour le trimestre à l'étude et les neuf premiers mois de l'exercice en cours, respectivement.

« Au cours du trimestre, nos clients ont pu compter de nouveau sur un approvisionnement fiable en produits de haute qualité pour répondre à leurs besoins changeants. Grâce à notre flexibilité opérationnelle, nous avons pu répondre à la demande qui s'est accentuée dans certains secteurs tout en gérant les répercussions entraînées par la réduction de volumes dans d'autres secteurs » a précisé John Holliday, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nous avons réussi à atténuer l'effet défavorable de l'amenuisement des volumes de ventes de produits de consommation découlant essentiellement du moment auquel est survenue la volatilité de la demande qu'a suscitée la pandémie de COVID-19, en raison de la hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides ainsi que des volumes d'exportations stimulée par la demande accrue du marché. Nous sommes d'avis que nous reviendrons à une composition des volumes plus habituelle au cours des prochains trimestres et que notre performance, dans l'ensemble, ressemblera à celle des exercices précédents. »

Principaux résultats consolidés du troisième trimestre de l'exercice 2021 (non audité)	**T3 2021**	T3 2020	**CUM 2021**	CUM 2020
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	**210 931**	206 147	**650 700**	614 589
Marge brute ajustée[1)]	**25 932**	25 915	**89 792**	86 053
BAIIA ajusté[1)]	**17 214**	14 279	**66 237**	61 028
Bénéfice net	**6 836**	5 538	**31 387**	22 467
de base par action	**0,07**	0,05	**0,30**	0,22
dilué par action	**0,07**	0,05	**0,29**	0,22
Bénéfice net ajusté[1)]	**4 247**	2 560	**24 246**	20 694
Bénéfice net ajusté de base par action[1)]	**0,04**	0,02	**0,23**	0,20
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois[1)]	**42 695**	44 696	**42 695**	44 696
Dividendes par action	**0,09**	0,09	**0,27**	0,27
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	**190 563**	172 054	**564 752**	535 659
Sirop d'érable (en milliers de livres)	**11 471**	14 313	**40 578**	39 999

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

- Le BAIIA ajusté consolidé du troisième trimestre de 2021 s'est établi à 17,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 20,6 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre qui a été atténuée par le recul du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable. Le BAIIA ajusté des neuf premiers mois de 2021 s'est établi à 66,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2020 attribuable surtout à l'amélioration du BAIIA ajusté des deux secteurs.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 14,3 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui constitue une hausse de 3,3 millions de dollars ou de 30,5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent imputable en majeure partie à une hausse des volumes et des prix, à une baisse des charges administratives et de vente et à un recul des frais de distribution, ce qui a été atténué par l'augmentation des charges d'exploitation, des coûts de l'énergie et des frais d'entreposage.

- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 10,8 % pour se situer à 190 563 tonnes métriques au troisième trimestre, étant donné que la hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides ainsi que des volumes d'exportations a été annulée en partie par le recul des volumes de ventes des produits de consommation.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,9 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,4 million de dollars ou de 12,0 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à une baisse des volumes de ventes qui s'explique avant tout par le moment pendant le trimestre à l'étude auquel est survenue la demande stimulée par la COVID-19, ce qui a été contrebalancé par la baisse des charges administratives et de vente et le recul des frais de distribution.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 3 juillet 2021 se sont chiffrés à 42,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,0 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Le produit de l'émission a servi à rembourser la dette actuelle. Les billets portent intérêt à un taux de 3,49 % et échoiront le 30 avril 2031. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu.
- Le 18 juin 2021, nous avons publié notre premier rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le rapport fait état de nos efforts en faveur de la durabilité, que ce soit en matière de consommation d'énergie, de santé et sécurité des employés ou de renouvellement et de diversité du conseil d'administration. Le rapport peut être consulté sur SEDAR ou sur notre site Web, à l'adresse www.Lanticrogers.com.
- Au cours du troisième trimestre de 2021, nous avons versé 0,09 $ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,3 millions de dollars.
- Au cours du troisième trimestre, Lantic a pris part au cinquième réexamen des ordonnances du Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») relatives aux mesures antidumping et aux droits compensateurs visant à protéger l'industrie canadienne du sucre contre les importations déloyales de sucre provenant des États-Unis et de l'Union européenne. Le TCCE devrait rendre une décision au quatrième trimestre de 2021.
- Le 4 août 2021, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 $ par action, lequel sera payable le 12 octobre 2021.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le troisième trimestre de l'exercice 2021 (non audité)	**T3 2021**	T3 2020	**CUM 2021**	CUM 2020
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	**161 237**	144 173	**476 656**	442 597
Marge brute ajustée[1)]	**21 714**	20 724	**74 204**	70 709
Marge brute ajustée par tonne métrique ($/TM)[1)]	**113,95**	120,45	**131,39**	132,00
Charges administratives et de vente	**8 163**	9 008	**21 202**	20 156
Frais de distribution	**3 747**	4 844	**12 439**	12 069
BAIIA ajusté[1)]	**14 265**	10 928	**54 007**	50 895
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	**190 563**	172 054	**564 752**	535 659

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Au cours du troisième trimestre, les produits ont augmenté de 11,8 % en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la hausse des volumes et des prix.

Les volumes de ventes du secteur du sucre au troisième trimestre de 2021 ont augmenté de 10,8 %, soit 18 509 tonnes métriques, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, étant donné que la hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides ainsi que des volumes d'exportations a été annulée en partie par le recul des volumes de ventes des produits de consommation.

- L'augmentation de l'ensemble des volumes est attribuable à une hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides qui est le résultat d'une demande accrue du marché, contrebalancée en partie par l'amenuisement

des volumes de ventes des produits de consommation qui s'explique par le fait que de plus grands volumes ont été achetés en 2020 par suite de l'empressement des consommateurs à garnir leur garde-manger au début de la pandémie de COVID-19 et le moment auquel les détaillants, qui ont constitué un stock important de sucre, ont effectué des achats.

- Les volumes d'exportations ont également augmenté au cours du trimestre considéré en raison de la hausse des ventes de sucre de betterave aux États-Unis et au Mexique. L'augmentation s'explique en majeure partie par la demande accrue, conjuguée à la plus grande quantité de sucre produite par notre usine à Taber qui a permis de remplir les commandes. Les ventes à l'exportation ont été réalisées aux termes du contingent prévu par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM ») et du processus de ventes occasionnelles supplémentaires effectuées sur les marchés américain et mexicain.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 1,0 million de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de 3,6 millions de dollars de la marge sur les ventes du sucre en raison de l'augmentation des volumes et la hausse de 1,9 million de dollars de l'apport net des sous-produits. L'écart favorable a été contrebalancé en partie par la hausse de 4,7 millions de dollars des charges liées aux activités de transformation, qui s'explique principalement par l'augmentation des volumes de production de notre usine à Taber au cours du trimestre considéré et par l'augmentation des coûts de l'énergie et des frais d'entreposage. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 113,95 $ pour le troisième trimestre, ce qui représente une baisse de 6,50 $ par tonne métrique par rapport à l'an dernier. La diminution s'explique avant tout par le repli de la marge occasionné par la modification de la composition des ventes, les produits industriels et d'exportations représentant une proportion plus grande que celle de produits de consommation.

Le BAIIA ajusté du troisième trimestre a augmenté de 3,3 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à une hausse de la marge brute ajustée, comme il a été susmentionné, et à une baisse des charges administratives et de vente, et des frais de distribution. Les charges administratives et de vente du trimestre ont diminué de 0,8 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent du fait surtout d'une baisse des frais liés aux mesures instaurées pour assurer la santé et la sécurité en raison de la COVID-19. Les frais de distribution ont reculé de 1,1 million de dollars étant donné que les frais contractés pour la reconfiguration de notre chaîne d'approvisionnement afin de mieux servir nos clients ont été inférieurs à ceux contractés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout de l'augmentation du volume de production de notre usine à Taber.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le troisième trimestre de l'exercice 2021 (non audité)	**T3 2021**	T3 2020	**CUM 2021**	CUM 2020
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	**49 694**	61 974	**174 044**	171 992
Marge brute ajustée[1)]	**4 218**	5 191	**15 588**	15 344
Marge brute ajustée exprimée en pourcentage des produits[1)]	**8,5 %**	8,4 %	**9,0 %**	8,9 %
Charges administratives et de vente	**2 563**	2 810	**7 078**	8 392
Frais de distribution	**529**	839	**1 864**	2 511
BAIIA ajusté[1)]	**2 949**	3 351	**12 230**	10 133
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	**11 471**	14 313	**40 578**	39 999

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Les produits du troisième trimestre de l'exercice en cours ont reculé de 12,3 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent à cause de la baisse des commandes passées par les consommateurs. Le recul s'explique principalement par le fait que de plus grands volumes ont été achetés en 2020 par suite de l'empressement des gens à garnir leur garde-manger au début de la pandémie de COVID-19 et le moment auquel les grands détaillants, qui

ont constitué un stock important de sirop d'érable en raison de la volatilité de la demande constatée tout au long de la pandémie, ont effectué des achats.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est fixé à 8,5 %, ce qui signifie une hausse de 10 points de base par rapport à l'an dernier. Compte tenu de l'amenuisement des volumes de ventes, la marge brute ajustée a diminué de 1,0 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté du troisième trimestre a reculé de 0,4 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement le résultat d'une baisse de la marge brute ajustée qui a été compensée en partie par le repli des charges administratives et de vente et la diminution des frais de distribution. Les charges administratives et de vente ont diminué de 0,2 million de dollars par rapport à celles du troisième trimestre de l'exercice précédent, par suite principalement d'une réduction des dépenses de vente et de commercialisation liées aux salons commerciaux et aux promotions, d'une diminution des frais liés à la COVID-19 ainsi que de la baisse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont reculé de 0,3 million de dollars en comparaison de ceux du troisième trimestre de l'exercice précédent, par suite principalement d'un repli des charges nettes de transport imputable aux ententes favorables qui ont été négociées.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés demeurent primordiales pour nous. Nous suivons attentivement toutes les recommandations que les autorités de la santé publique émettent par rapport à la COVID-19 et nous avons mis en place des protocoles de protection rigoureux. Malgré la pandémie de COVID-19 qui sévit, nos usines ont fonctionné jusqu'à présent sans arrêt. Cependant, il est difficile d'estimer les répercussions sur les volumes de ventes, nos activités ou nos résultats financiers en raison de l'incertitude et de la volatilité accrue de la demande. Nous surveillons de près la situation et nous demeurons prêts à nous adapter rapidement lorsque les circonstances changent.

Il convient de noter que l'exercice 2021 compte 52 semaines d'exploitation, contre 53 semaines pour l'exercice 2020, ce qui s'est traduit par des volumes de ventes supplémentaires pour l'exercice 2020 d'environ 14 000 tonnes métriques pour le secteur du sucre et d'environ 1 000 000 livres pour le secteur des produits de l'érable. Même si l'exercice 2020 comportait une semaine d'exploitation supplémentaire, nous nous attendons à ce que les volumes de ventes des deux secteurs soient supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Secteur du sucre

Nos prévisions relatives aux volumes de ventes pour l'intégralité de l'exercice 2021 demeurent inchangées à environ 776 000 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 15 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2020, malgré une semaine d'exploitation supplémentaire en 2020. Les volumes de ventes sur le marché domestique devraient être semblables à ceux de l'exercice précédent. Cependant, la modification de la composition des ventes, selon laquelle les produits industriels représentaient une proportion plus grande que celle de produits de consommation, devrait entraîner une réduction de la marge globale du secteur du sucre. Nous nous attendons à ce que la baisse de la demande pour les produits de consommation ne soit que temporaire et revienne à ce qu'elle était avant la COVID-19 au cours des prochains trimestres.

- Les volumes de ventes à l'exportation devraient augmenter de 20 000 tonnes métriques en raison de la mise en œuvre de nouveaux contingents, notamment les contingents spéciaux prévus par l'ACEUM qui sont entrés en vigueur le 1er juillet 2020, et d'autres ventes à l'exportation occasionnelles sur le marché américain et mexicain effectuées, ce qui devrait atténuer l'écart défavorable dont il a été question plus haut.

La récolte de betteraves de 2020 a été menée à terme en dépit de la détérioration des betteraves à sucre occasionnée par les intempéries, ce qui devrait se traduire par une production de sucre de betterave estimée à 119 000 tonnes métriques, ce qui correspond à une hausse de 48 000 tonnes métriques par rapport à l'an dernier, mais à une baisse de l'ordre de 9 000 tonnes métriques par rapport à ce qui avait été prévu puisqu'il a fallu jeter des betteraves à sucre à la fin de la campagne de coupe parce qu'elles s'étaient gravement détériorées. Par conséquent, les charges liées aux activités de transformation menées à l'usine de Taber ont été plus élevées à cause de la qualité médiocre des betteraves à sucre à la fin de la campagne de coupe.

Pour le reste de 2021, nous nous attendons à ce que les frais de distribution soient inférieurs à ceux de l'exercice précédent étant donné que l'incidence de l'insuffisance de la récolte de l'exercice en cours à Taber n'a pas été aussi grave que le problème en lien avec la récolte survenu pendant l'exercice précédent et, par conséquent, nous avons été moins dépendants de l'usine de Vancouver pour remplir les commandes des clients.

Nos dépenses en immobilisations pour l'exercice devraient se situer entre 20 et 25 millions de dollars et environ un quart de la somme prévue sera affecté à des projets générant un rendement sur le capital investi.

Nous poursuivons notre collaboration avec notre partenaire stratégique, Doux-Matok, afin de faire progresser la mise au point d'une solution exclusive de réduction du sucre à base de sucre de canne qui sera offerte aux entreprises alimentaires en Amérique du Nord. Même si cela ne représente qu'une petite fraction du marché des édulcorants, nous estimons que cette solution pourrait nous offrir un avantage concurrentiel dans ce créneau.

Secteur des produits de l'érable

Nous avons constaté une baisse de la demande de sirop d'érable au cours du troisième trimestre étant donné que les grands détaillants ont reporté la passation de commandes dans le but d'ajuster leurs stocks élevés de produits d'épicerie. Les stocks élevés des détaillants ont été constitués par suite essentiellement de la volatilité de la demande suscitée par la COVID-19. Nous nous attendons à ce que la demande de sirop d'érable augmente progressivement au cours des prochains trimestres à mesure que le marché se stabilise.

Nous nous attendons à ce que l'amélioration des marges sur les ventes et l'efficacité opérationnelle accrue constatée au cours de la première partie de 2021 se poursuivent dans le futur. Nous nous attendons également à ce que les marges sur les ventes s'améliorent étant donné que l'effet des contrats conclus avec succès auprès des clients nouveaux et existants commence à se faire sentir. Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'optimisation continue de nos usines de fabrication et l'amélioration du fonctionnement de notre nouvelle usine située à Granby et de notre usine existante située à Dégelis vont nous permettre de continuer dans le futur à réduire nos charges d'exploitation.

Nous estimons qu'en raison de la forte demande sous-jacente pour le sirop d'érable conjuguée à nos marges améliorées et à une diminution de nos dépenses, notre performance financière pour l'exercice 2021 sera meilleure que celle de 2020.

Nous comptons réduire de manière importante les dépenses d'investissement faites dans le secteur des produits de l'érable en 2021, étant donné que les projets d'investissement qui se sont terminés en 2020 nous ont permis d'accroître notre capacité de production.

Se reporter aux rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Mesures non conformes aux PCGR ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le troisième trimestre de l'exercice 2021 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du troisième trimestre de l'exercice 2021 le 4 août 2021 à 17 h 30 (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1 888 400-2425. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1 800 770-2030 suivi du code d'accès 9031006#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 11 août 2021. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'empaquetage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont aussi vendus au détail sous diverses marques, dont L.B. Maple Treat, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent

inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent les prévisions actuelles de la Société à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.

Sans prétendre en faire la liste complète, Rogers prévient les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- les prix futurs du sucre brut,
- le prix du gaz naturel,
- la création aux États-Unis de contingents sur les sucres destinés au raffinage, dits spéciaux,
- les prévisions sur la production de betteraves à sucre,
- la croissance de l'industrie acéricole,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau de ses dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la Société et ses activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations faites et des hypothèses posées par Rogers en fonction de son expérience et de sa perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment en ce qui concerne la poursuite de ses activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre en cours pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Rogers.

Bien que Rogers estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et Rogers décline toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » qui figure à la fin du rapport de gestion du trimestre en cours.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Téléphone : 514 940-4350
Courriel : jscouillard@lantic.ca

ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T3 2021

Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 4 août 2021 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 3 juillet 2021, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 3 octobre 2020. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels et les montants indiqués dans le présent rapport de gestion n'ont été ni examinés ni audités par nos auditeurs externes indépendants. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« Maple Treat ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS 2
MISE À JOUR CONCERNANT LA COVID-19 2
FAITS SAILLANTS 2
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS 3
Résultats ajustés 4
INFORMATION SECTORIELLE 6
Secteur du sucre 7
Secteur des produits de l'érable 10
PERSPECTIVES 13
Secteur du sucre 13
Secteur des produits de l'érable 13
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES 14
Produits totaux 14
Marge brute 14
Résultat des activités d'exploitation 15
Charges financières nettes 15
Imposition 15
Bénéfice net 16
Résumé des résultats trimestriels 16
Situation financière 17
Liquidités 17
Flux de trésorerie disponibles 18
Obligations contractuelles 19
Ressources en capital 19
TITRES EN CIRCULATION 20
RISQUES ET INCERTITUDES 20
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR 20
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES 23
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS 23
CONTRÔLES ET PROCÉDURES 23
ÉNONCÉS PROSPECTIFS 24

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également une installation de mélange à sec sur mesure et d'empaquetage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont aussi vendus au détail sous diverses marques, dont L.B. Maple Treat, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

MISE À JOUR CONCERNANT LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 qui sévit a nui à l'économie mondiale et perturbé les marchés des capitaux et les chaînes d'approvisionnement, en plus de limiter considérablement les déplacements d'affaires et de suspendre l'activité commerciale.

Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner selon leur capacité normale. Nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin d'assurer la santé et la sécurité de nos employés. La pandémie de COVID-19 pourrait avoir des conséquences majeures sur nos activités en ce qui concerne la demande des clients, les chaînes d'approvisionnement et d'expédition, les activités d'exploitation, la volatilité des marchés des capitaux, les passifs au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel ainsi que d'autres paramètres économiques fondamentaux. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2021, nous avons engagé des dépenses directes de 0,6 million de dollars et de 2,5 millions de dollars, respectivement, en lien avec la pandémie. Ces dépenses se rapportent essentiellement aux mesures de santé et de sécurité rehaussées que nous avons instaurées dans toutes nos usines de production.

Les retombées de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence qu'elles auront à terme sur nous sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la durée pendant laquelle les mesures d'aide des gouvernements seront en vigueur, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter la maladie et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales

FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé du troisième trimestre de 2021 s'est établi à 17,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 20,6 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre qui a été atténuée par le recul du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable. Le BAIIA ajusté des neuf premiers mois de 2021 s'est établi à 66,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2020 attribuable surtout à l'amélioration du BAIIA ajusté des deux secteurs.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 14,3 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui constitue une hausse de 3,3 millions de dollars ou de 30,5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent imputable en majeure partie à une hausse des volumes et des prix, à une baisse des charges administratives et de vente et à un recul des frais de distribution, ce qui a été atténué par l'augmentation des charges d'exploitation, des coûts de l'énergie et des frais d'entreposage.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 10,8 % pour se situer à 190 563 tonnes métriques au troisième trimestre, étant donné que la hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides ainsi que des volumes d'exportations a été annulée en partie par le recul des volumes de ventes des produits de consommation.

- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,9 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,4 million de dollars ou de 12,0 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à une baisse des volumes de ventes qui s'explique avant tout par le moment pendant le trimestre à l'étude auquel est survenue la demande stimulée par la COVID-19, ce qui a été contrebalancé par la baisse des charges administratives et de vente et le recul des frais de distribution.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 3 juillet 2021 se sont chiffrés à 42,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,0 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Le produit de l'émission a servi à rembourser la dette actuelle. Les billets portent intérêt à un taux de 3,49 % et échoiront le 30 avril 2031. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu.
- Le 18 juin 2021, nous avons publié notre premier rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le rapport fait état de nos efforts en faveur de la durabilité, que ce soit en matière de consommation d'énergie, de santé et sécurité des employés ou de renouvellement et de diversité du conseil d'administration. Le rapport peut être consulté sur SEDAR ou sur notre site Web, à l'adresse www.Lanticrogers.com.
- Au cours du troisième trimestre de 2021, nous avons versé 0,09 $ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,3 millions de dollars.
- Au cours du troisième trimestre, Lantic a pris part au cinquième réexamen des ordonnances du Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») relatives aux mesures antidumping et aux droits compensateurs visant à protéger l'industrie canadienne du sucre contre les importations déloyales de sucre provenant des États-Unis et de l'Union européenne. Le TCCE devrait rendre une décision au quatrième trimestre de 2021.
- Le 4 août 2021, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 $ par action, lequel sera payable le 12 octobre 2021.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	**T3 2021**	T3 2020	**CUM 2021**	CUM 2020
Sucre (en tonnes métriques)	**190 563**	172 054	**564 752**	535 659
Sirop d'érable (en milliers de livres)	**11 471**	14 313	**40 578**	39 999
Produits totaux	**210 931**	206 147	**650 700**	614 589
Marge brute	**30 064**	29 873	**100 128**	88 309
Marge brute ajustée[1)]	**25 932**	25 915	**89 792**	86 053
Résultat des activités d'exploitation	**15 062**	12 372	**57 545**	45 181
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**10 930**	8 414	**47 209**	42 925
BAIIA ajusté[1)]	**17 214**	14 279	**66 237**	61 028
Bénéfice net	**6 836**	5 538	**31 387**	22 467
de base par action	**0,07**	0,05	**0,30**	0,22
dilué par action	**0,07**	0,05	**0,29**	0,22
Bénéfice net ajusté[1)]	**4 247**	2 560	**24 246**	20 694
Bénéfice net ajusté de base par action[1)]	**0,04**	0,02	**0,23**	0,20
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois[1)]	**42 695**	44 696	**42 695**	44 696
Dividendes par action	**0,09**	0,09	**0,27**	0,27

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

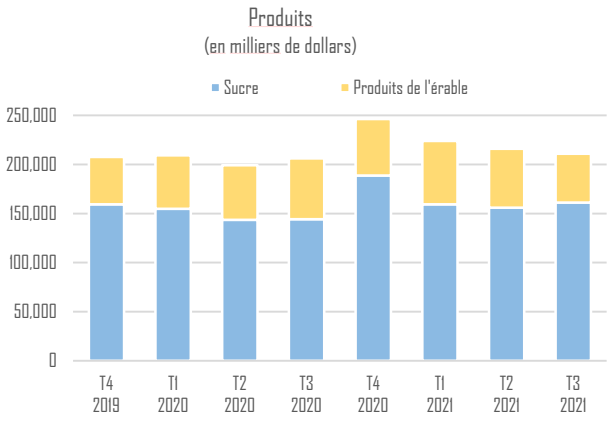

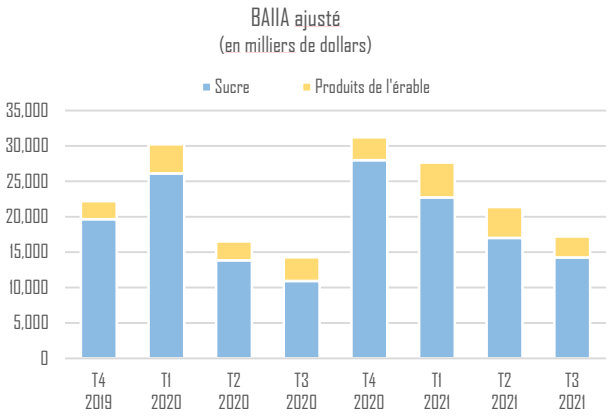

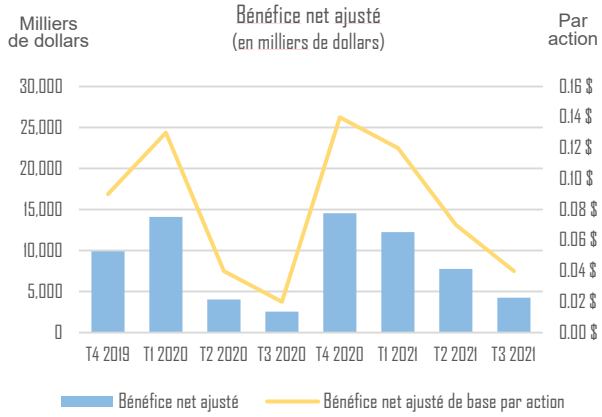

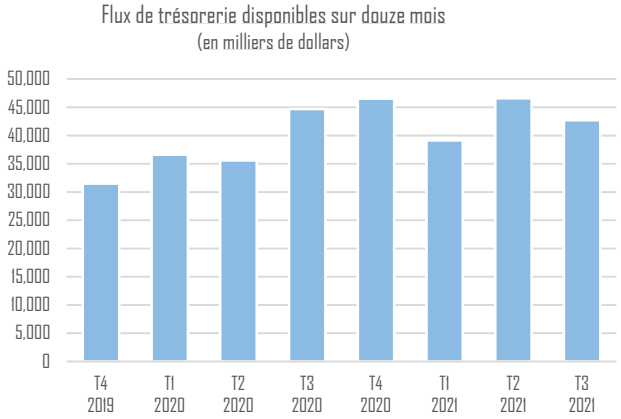

Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation et au bénéfice net ajusté lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux

investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	**T3 2021**			T3 2020		
	Sucre	**Produits de l'érable**	**Total**	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**(489)**	**-**	**(489)**	1 302	–	1 302
Contrats de change à terme	**(416)**	**341**	**(75)**	2 135	944	3 079
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	**(905)**	**341**	**(564)**	3 437	944	4 381
Cumul des écarts temporaires	**5 785**	**(1 089)**	**4 696**	(1 213)	741	(472)
Ajustement du coût des ventes	**4 880**	**(748)**	**4 132**	2 224	1 685	3 909
Amortissement du solde transitoire lié au coût des ventes et variation de la juste valeur des contrats échus correspondant à des couvertures des flux de trésorerie	**–**	**–**	**–**	49	–	49
Ajustement total du coût des ventes	**4 880**	**(748)**	**4 132**	2 273	1 685	3 958

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	**CUM 2021**			CUM 2020		
	Sucre	**Produits de l'érable**	**Total**	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**552**	**–**	**552**	965	–	965
Contrats de change à terme	**3 406**	**2 233**	**5 639**	613	(59)	554
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	**3 958**	**2 233**	**6 191**	1 578	(59)	1 519
Cumul des écarts temporaires	**7 196**	**(3 051)**	**4 145**	532	134	666
Ajustement du coût des ventes	**11 154**	**(818)**	**10 336**	2 110	75	2 185
Amortissement du solde transitoire lié au coût des ventes et variation de la juste valeur des contrats échus correspondant à des couvertures des flux de trésorerie	**–**	**–**	**–**	71	–	71
Ajustement total du coût des ventes	**11 154**	**(818)**	**10 336**	2 181	75	2 256

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours mondial nº 11 du sucre brut ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 3 juillet 2021, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 4,1 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats d'exploitation consolidés, comparativement à un profit de 4,0 millions de dollars et de 2,3 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats d'exploitation consolidés pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	**T3 2021**			T3 2020		
	Sucre	**Produits de l'érable**	**Total**	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	**161 237**	**49 694**	**210 931**	144 173	61 974	206 147
Marge brute	**26 594**	**3 470**	**30 064**	22 997	6 876	29 873
Charges administratives et de vente	**8 163**	**2 563**	**10 726**	9 008	2 810	11 818
Frais de distribution	**3 747**	**529**	**4 276**	4 844	839	5 683
Résultat des activités d'exploitation	**14 684**	**378**	**15 062**	9 145	3 227	12 372
Ajustement du coût des ventes[2)]	**4 880**	**(748)**	**4 132**	2 273	1 685	3 958
Marge brute ajustée[1)]	**21 714**	**4 218**	**25 932**	20 724	5 191	25 915
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**9 804**	**1 126**	**10 930**	6 872	1 542	8 414
BAIIA ajusté[1)]	**14 265**	**2 949**	**17 214**	10 928	3 351	14 279
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	**5 215**	**247**	**5 462**	4 986	882	5 868
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	**3 131**	**–**	**3 131**	100	–	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	**1 475**	**823**	**2 298**	1 615	–	1 615

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.
2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	**CUM 2021**			CUM 2020		
	Sucre	**Produits de l'érable**	**Total**	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	**476 656**	**174 044**	**650 700**	442 597	171 992	614 589
Marge brute	**85 358**	**14 770**	**100 128**	72 890	15 419	88 309
Charges administratives et de vente	**21 202**	**7 078**	**28 280**	20 156	8 392	28 548
Frais de distribution	**12 439**	**1 864**	**14 303**	12 069	2 511	14 580
Résultat des activités d'exploitation	**51 717**	**5 828**	**57 545**	40 665	4 516	45 181
Ajustement du coût des ventes[2)]	**11 154**	**(818)**	**10 336**	2 181	75	2 256
Marge brute ajustée[1)]	**74 204**	**15 588**	**89 792**	70 709	15 344	86 053
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**40 563**	**6 646**	**47 209**	38 484	4 441	42 925
BAIIA ajusté[1)]	**54 007**	**12 230**	**66 237**	50 895	10 133	61 028
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	**18 180**	**725**	**18 905**	12 217	5 991	18 208
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	**3 131**	**–**	**3 131**	100	-	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	**1 858**	**823**	**2 681**	2 953	7 813	10 766

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.
2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

PRODUITS

	T3 2021	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
(en milliers de dollars)	**161 237**	144 173	17 064	**476 656**	442 597	34 059

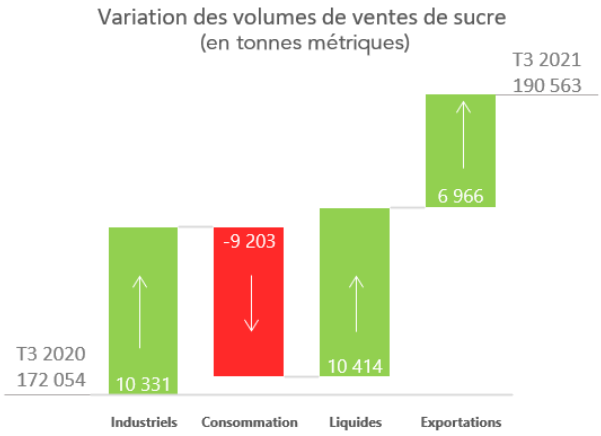

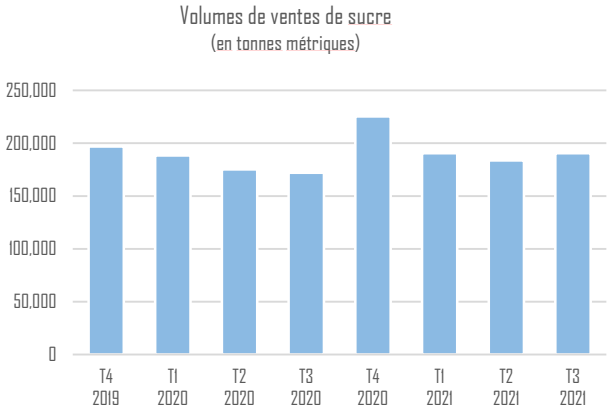

Au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021, les produits ont augmenté de 11,8 % et de 7,7 %, respectivement, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison de la hausse des volumes et des prix.

Les volumes de ventes du secteur du sucre au troisième trimestre de 2021 ont augmenté de 10,8 %, soit 18 509 tonnes métriques, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, étant donné que la hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides ainsi que des volumes d'exportations a été annulée en partie par le recul des volumes de ventes des produits de consommation.

- L'augmentation de l'ensemble des volumes est attribuable à une hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides qui est le résultat d'une demande accrue du marché, contrebalancée en partie par l'amenuisement des volumes de ventes des produits de consommation qui s'explique par le fait que de plus grands volumes ont été achetés en 2020 par suite de l'empressement des consommateurs à garnir leur garde-manger au début de la pandémie de COVID-19 et le moment auquel les détaillants, qui ont constitué un stock important de sucre, ont effectué des achats.
- Les volumes d'exportations ont également augmenté au cours du trimestre considéré en raison de la hausse des ventes de sucre de betterave aux États-Unis et au Mexique. L'augmentation s'explique en majeure partie par la demande accrue, conjuguée à la plus grande quantité de sucre produite par notre usine à Taber qui a permis de remplir les commandes. Les ventes à l'exportation ont été réalisées aux termes du contingent prévu par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM ») et du processus de ventes occasionnelles supplémentaires effectuées sur les marchés américain et mexicain.

Au cours des neuf premiers mois de 2021, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à 564 752 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 5,4 %, soit 29 093 tonnes métriques, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse des volumes de ventes de produits industriels, de produits liquides et des volumes d'exportations ayant été contrée en partie par l'amenuisement des volumes de ventes de produits de consommation.

- L'augmentation globale est attribuable à une hausse des volumes de ventes des produits industriels et des produits liquides qui est le résultat d'une demande accrue du marché provenant de clients nouveaux et existants, contrebalancée en partie par l'amenuisement des volumes de ventes des produits de consommation qui s'explique par le fait que les détaillants ont effectué moins d'achats, surtout au troisième trimestre, comme il a été expliqué précédemment.
- Les volumes d'exportations ont également augmenté au cours des neuf premiers mois de 2021 en raison de la hausse des ventes de sucre de betterave aux États-Unis et au Mexique au cours de la période. L'augmentation s'explique en majeure partie par la demande accrue, conjuguée à la plus grande quantité de sucre produite par notre usine à Taber qui a permis de remplir les commandes. Les ventes à l'exportation ont été réalisées aux termes du contingent prévu par l'ACEUM et du processus de ventes occasionnelles supplémentaires effectuées sur les marchés américain et mexicain.

MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)	**T3 2021**	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
Marge brute	**26 594**	22 997	3 597	**85 358**	72 890	12 468
Ajustement total du coût des ventes[2)]	**(4 880)**	(2 273)	(2 607)	**(11 154)**	(2 181)	(8 973)
Marge brute ajustée[1)]	**21 714**	20 724	990	**74 204**	70 709	3 495
Marge brute ajustée par tonne métrique[1)]	**113,95**	120,45	(6,50)	**131,39**	132,00	(0,61)
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	**3 757**	3 576	181	**11 332**	10 998	334

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de la période de neuf mois clos le 3 juillet 2021 s'est chiffrée à 26,6 millions de dollars et à 85,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprend un profit de 4,9 millions de dollars et de 11,2 millions de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 23,0 millions de dollars et à 72,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit de 2,3 millions de dollars et de 2,2 millions de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021 s'est établie à 21,7 millions de dollars et à 74,2 millions de dollars, respectivement, contre 20,7 millions de dollars et 70,7 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2020.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 1,0 million de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de 3,6 millions de dollars de la marge sur les ventes du sucre en raison de l'augmentation des volumes et la hausse de 1,9 million de dollars de l'apport net des sous-produits. L'écart favorable a été contrebalancé en partie par la hausse de 4,7 millions de dollars des charges liées aux activités de transformation, qui s'explique principalement par l'augmentation des volumes de production de notre usine à Taber au cours du trimestre considéré et par l'augmentation des coûts de l'énergie et des frais d'entreposage. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 113,95 $ pour le troisième trimestre, ce qui représente une baisse de 6,50 $ par tonne métrique par rapport à l'an dernier. La diminution s'explique avant tout par le repli de la marge occasionné par la modification de la composition des ventes, les produits industriels et d'exportations représentant une proportion plus grande que celle de produits de consommation.

La marge brute ajustée pour les neuf premiers mois de 2021 a augmenté de 3,5 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des volumes de ventes de sucre et de ses sous-produits, annulée en partie par l'accroissement des coûts de production essentiellement attribuable à une grave détérioration des betteraves à sucre entreposées au deuxième trimestre de 2021 à la suite de mauvaises conditions météorologiques. Ainsi, à cause de cette détérioration, les charges liées aux activités de transformation ont été plus élevées et il a fallu jeter des betteraves à sucre, et par conséquent, l'usine de Taber a produit 9 000 tonnes métriques de sucre en moins que ce qui était prévu. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 131,39 $ pour les neuf premiers mois de 2021, contre 132,00 $.

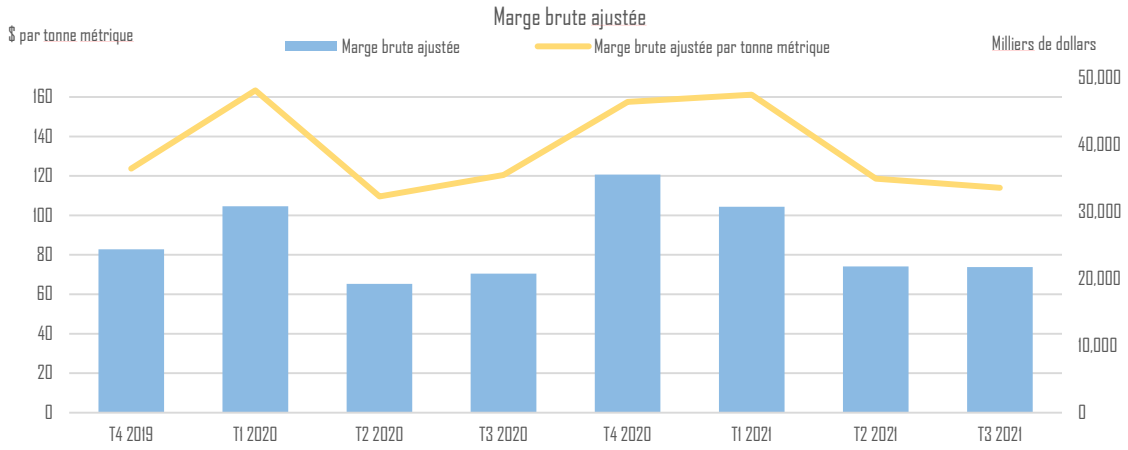

AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars)	**T3 2021**	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
Charges administratives et de vente	**8 163**	9 008	(845)	**21 202**	20 156	1 046
Frais de distribution	**3 747**	4 844	(1 097)	**12 439**	12 069	370
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	**49**	213	(164)	**676**	632	44
Éléments inclus dans les frais de distribution :						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	**654**	267	387	**1 435**	781	654

Les charges administratives et de vente du troisième trimestre ont diminué de 0,8 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent du fait surtout d'une baisse des frais liés aux mesures instaurées pour assurer la santé et la sécurité en raison de la COVID-19. Les frais de distribution ont reculé de 1,1 million de dollars étant donné que les frais contractés pour la reconfiguration de notre chaîne d'approvisionnement afin de mieux servir nos clients ont été inférieurs à ceux contractés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du volume de production de notre usine à Taber.

Les charges administratives et de vente des neuf premiers mois de 2021 ont augmenté de 1,0 million de dollars par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout des dépenses supplémentaires en lien avec la COVID-19 engagées au cours des trois premiers trimestres de 2021. Les frais de distribution ont augmenté de 0,4 million de dollars par rapport à ceux des neuf premiers mois de 2020 en raison principalement des dépenses additionnelles que nous avons engagées pour assurer la logistique de notre chaîne d'approvisionnement au premier trimestre de 2021 étant donné que la forte demande constatée au quatrième trimestre de l'exercice 2020 a réduit notre inventaire à un niveau inférieur à la normale au début de l'exercice 2021. L'augmentation des dépenses liées à la logistique a été compensée par la baisse des frais de distribution aux deuxième et troisième trimestres de 2021 attribuable au fait que les frais associés à la reconfiguration de notre chaîne d'approvisionnement pour remédier à l'insuffisance de la récolte pendant lesdits trimestres ont été inférieurs à ceux des trimestres correspondants de l'exercice précédent.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	**T3 2021**	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
Résultat des activités d'exploitation	**14 684**	9 145	5 539	**51 717**	40 665	11 052
Ajustement total du coût des ventes[2)]	**(4 880)**	(2 273)	(2 607)	**(11 154)**	(2 181)	(8 973)
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**9 804**	6 872	2 932	**40 563**	38 484	2 079
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	**4 461**	4 056	405	**13 444**	12 411	1 033
BAIIA ajusté[1)]	**14 265**	10 928	3 337	**54 007**	50 895	3 112

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.
2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021 s'est établi à 14,7 millions de dollars et à 51,7 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent où il s'était établi à 9,1 millions de dollars et à 40,7 millions de dollars. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. De plus, l'augmentation de la dotation aux amortissements hors trésorerie imputable aux actifs qui viennent d'être mis en service a également réduit le résultat des activités d'exploitation.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du troisième trimestre de 2021 a augmenté de 2,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse de la marge brute ajustée, la baisse des charges administratives et de vente ainsi que le recul des frais de distribution, comme il a été expliqué plus haut. Le résultat ajusté des activités d'exploitation des neuf premiers mois de 2021 a augmenté de 2,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent du fait que l'augmentation de la marge brute ajustée a été contrebalancée par la hausse des charges administratives et de vente, et des frais de distribution.

Le BAIIA ajusté du troisième trimestre a augmenté de 3,3 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à une hausse de la marge brute ajustée et à une baisse des charges administratives et de vente, et des frais de distribution. Le BAIIA ajusté pour les neuf premiers mois a augmenté de 3,1 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à une augmentation de la marge brute ajustée, atténuée par une hausse des charges administratives et des frais de distribution, comme il a été mentionné plus haut.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

(en milliers de dollars, sauf les volumes)	**T3 2021**	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
Volume (en milliers de livres)	**11 471**	14 313	(2 842)	**40 578**	39 999	579
Produits	**49 694**	61 974	(12 280)	**174 044**	171 992	2 052

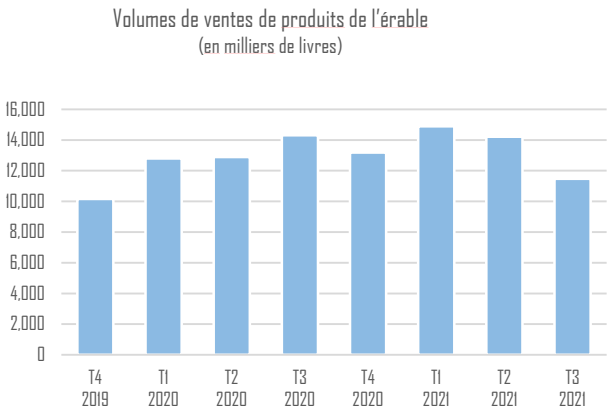

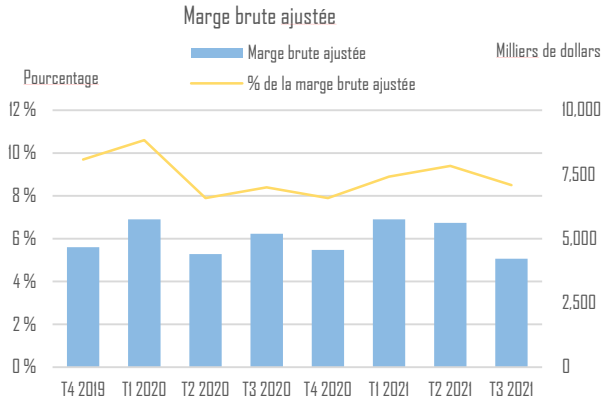

Les produits du troisième trimestre de l'exercice en cours ont reculé de 12,3 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent à cause de la baisse des commandes passées par les consommateurs. Le recul s'explique principalement par le fait que de plus grands volumes ont été achetés en 2020 par suite de l'empressement des gens à garnir leur garde-manger au début de la pandémie de COVID-19 et le moment auquel les grands détaillants, qui ont constitué un stock important de sirop d'érable en raison de la volatilité de la demande constatée tout au long de la pandémie, ont effectué des achats. Les produits des neuf premiers mois de l'exercice en cours ont augmenté de 2,1 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, étant donné que l'écart défavorable enregistré pour le troisième trimestre de 2021 a été neutralisé par la forte demande qui a caractérisé le premier semestre de l'exercice.

MARGE BRUTE

	T3 2021	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	**3 470**	6 876	(3 406)	**14 770**	15 419	(649)
Ajustement total du coût des ventes[2)]	**748**	(1 685)	2 433	**818**	(75)	893
Marge brute ajustée[1)]	**4 218**	5 191	(973)	**15 588**	15 344	244
Pourcentage de la marge brute ajustée[1)]	**8,5 %**	8,4 %	0,1 %	**9,0 %**	8,9 %	0,1 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	**954**	785	169	**2 722**	2 274	448

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de la période de neuf mois considérés de l'exercice en cours s'est chiffrée à 3,5 millions de dollars et à 14,8 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 0,7 million de dollars et de 0,8 million de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 6,9 millions de dollars et à 15,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit de 1,7 million de dollars et de 0,1 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est fixé à 8,5 %, ce qui signifie une hausse de 10 points de base par rapport à l'an dernier. Compte tenu de l'amenuisement des volumes de ventes, la marge brute ajustée a diminué de 1,0 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée et le pourcentage de la marge brute ajustée de la période de neuf mois considérés de l'exercice en cours présentent tous les deux une légère augmentation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars)	**T3 2021**	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
Charges administratives et de vente	**2 563**	2 810	(247)	**7 078**	8 392	(1 314)
Frais de distribution	**529**	839	(309)	**1 864**	2 511	(647)
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :						
Amortissement des immobilisations incorporelles	**869**	879	(10)	**2 615**	2 629	(14)

Les charges administratives et de vente ont diminué de 0,2 million de dollars et de 1,3 million de dollars par rapport à celles du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice précédent, respectivement, par suite d'une réduction des dépenses de vente et de commercialisation liées aux salons commerciaux et aux promotions, d'une diminution des frais liés à la COVID-19 ainsi que de la baisse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont reculé de 0,3 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, en comparaison de ceux du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice précédent, par suite principalement d'un repli des charges nettes de transport imputable aux ententes favorables qui ont été négociées.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	**T3 2021**	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
Résultat des activités d'exploitation	**378**	3 227	(2 849)	**5 828**	4 516	1 312
Ajustement total du coût des ventes[2)]	**748**	(1 685)	2 433	**818**	(75)	893
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**1 126**	1 542	(416)	**6 646**	4 441	2 205
Charges non récurrentes :						
Autres éléments non récurrents	–	145	(145)	**247**	789	(542)
Amortissements	**1 823**	1 664	159	**5 337**	4 903	434
BAIIA ajusté[1)]	**2 949**	3 351	(402)	**12 230**	10 133	2 097

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.
2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021 s'est établi à 0,4 million de dollars et à 5,8 millions de dollars, respectivement, comparativement à 3,2 millions de dollars et à 4,5 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Certains éléments hors trésorerie et certaines charges non récurrentes ont eu une incidence sur le résultat des activités d'exploitation. C'est pourquoi la direction estime que les résultats financiers du secteur des produits de l'érable fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après qu'ils ont été ajustés pour tenir compte des éléments susmentionnés. Les autres éléments non récurrents du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2020 comprenaient principalement les coûts associés au fait que nous avions deux établissements à Granby.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a reculé de 0,4 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent en raison d'une baisse de la marge brute ajustée qui a été atténuée par le repli des charges administratives et de vente et la diminution des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut. En ce qui a trait aux neuf premiers mois de l'exercice 2021, le résultat ajusté des activités d'exploitation a augmenté de 2,2 millions de dollars en comparaison de celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est principalement imputable à la diminution des charges administratives et de vente, ainsi qu'à la baisse des frais de distribution.

Le BAIIA ajusté du troisième trimestre a reculé de 0,4 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement le résultat d'une baisse de la marge brute ajustée qui a été compensée par le repli des charges administratives et de vente et la diminution des frais de distribution. Le BAIIA ajusté des neuf premiers mois a augmenté de 2,1 millions de dollars, ce qui est essentiellement attribuable au repli des charges administratives et de vente, ainsi qu'à la diminution des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés demeurent primordiales pour nous. Nous suivons attentivement toutes les recommandations que les autorités de la santé publique émettent par rapport à la COVID-19 et nous avons mis en place des protocoles de protection rigoureux. Malgré la pandémie de COVID-19 qui sévit, nos usines ont fonctionné jusqu'à présent sans arrêt. Cependant, il est difficile d'estimer les répercussions sur les volumes de ventes, nos activités ou nos résultats financiers en raison de l'incertitude et de la volatilité accrue de la demande. Nous surveillons de près la situation et nous demeurons prêts à nous adapter rapidement lorsque les circonstances changent.

Il convient de noter que l'exercice 2021 compte 52 semaines d'exploitation, contre 53 semaines pour l'exercice 2020, ce qui s'est traduit par des volumes de ventes supplémentaires pour l'exercice 2020 d'environ 14 000 tonnes métriques pour le secteur du sucre et d'environ 1 000 000 livres pour le secteur des produits de l'érable. Même si l'exercice 2020 comportait une semaine d'exploitation supplémentaire, nous nous attendons à ce que les volumes de ventes des deux secteurs soient supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Secteur du sucre

Nos prévisions relatives aux volumes de ventes pour l'intégralité de l'exercice 2021 demeurent inchangées à environ 776 000 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 15 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2020, malgré une semaine d'exploitation supplémentaire en 2020. Les volumes de ventes sur le marché domestique devraient être semblables à ceux de l'exercice précédent. Cependant, la modification de la composition des ventes, selon laquelle les produits industriels représentaient une proportion plus grande que celle de produits de consommation, devrait entraîner une réduction de la marge globale du secteur du sucre. Nous nous attendons à ce que la baisse de la demande pour les produits de consommation ne soit que temporaire et revienne à ce qu'elle était avant la COVID-19 au cours des prochains trimestres.

- Les volumes de ventes à l'exportation devraient augmenter de 20 000 tonnes métriques en raison de la mise en œuvre de nouveaux contingents, notamment les contingents spéciaux prévus par l'ACEUM qui sont entrés en vigueur le 1er juillet 2020, et d'autres ventes à l'exportation occasionnelles sur les marchés américain et mexicain, ce qui devrait atténuer l'écart défavorable dont il a été question plus haut.

La récolte de betteraves de 2020 a été menée à terme en dépit de la détérioration des betteraves à sucre occasionnée par les intempéries, ce qui devrait se traduire par une production de sucre de betterave estimée à 119 000 tonnes métriques, ce qui correspond à une hausse de 48 000 tonnes métriques par rapport à l'an dernier, mais à une baisse de l'ordre de 9 000 tonnes métriques par rapport à ce qui avait été prévu puisqu'il a fallu jeter des betteraves à sucre à la fin de la campagne de coupe parce qu'elles s'étaient gravement détériorées. Par conséquent, les charges liées aux activités de transformation menées à l'usine de Taber ont été plus élevées à cause de la qualité médiocre des betteraves à sucre à la fin de la campagne de coupe.

Pour le reste de 2021, nous nous attendons à ce que les frais de distribution soient inférieurs à ceux de l'exercice précédent étant donné que l'incidence de l'insuffisance de la récolte de l'exercice en cours à Taber n'a pas été aussi grave que le problème en lien avec la récolte survenu pendant l'exercice précédent et, par conséquent, nous avons été moins dépendants de l'usine de Vancouver pour remplir les commandes des clients.

Nos dépenses en immobilisations pour l'exercice devraient se situer entre 20 et 25 millions de dollars et environ un quart de la somme prévue sera affecté à des projets générant un rendement sur le capital investi.

Nous poursuivons notre collaboration avec notre partenaire stratégique, Doux-Matok, afin de faire progresser la mise au point d'une solution exclusive de réduction du sucre à base de sucre de canne qui sera offerte aux entreprises alimentaires en Amérique du Nord. Même si cela ne représente qu'une petite fraction du marché des édulcorants, nous estimons que cette solution pourrait nous offrir un avantage concurrentiel dans ce créneau.

Secteur des produits de l'érable

Nous avons constaté une baisse de la demande de sirop d'érable et de produits dérivés de l'érable au cours du troisième trimestre étant donné que les grands détaillants ont reporté la passation de commandes dans le but d'ajuster leurs stocks élevés de produits d'épicerie. Les stocks élevés des détaillants ont été constitués par suite essentiellement de la volatilité de la demande suscitée par la COVID-19. Nous nous attendons à ce que la demande de sirop d'érable et de produits dérivés de l'érable augmente progressivement au cours des prochains trimestres à mesure que le marché se stabilise.

Nous nous attendons à ce que l'amélioration des marges sur les ventes et l'efficacité opérationnelle accrue constatée au cours de la première partie de 2021 se poursuivent dans le futur. Nous nous attendons également à ce que les

marges sur les ventes s'améliorent étant donné que l'effet des contrats conclus avec succès auprès des clients nouveaux et existants commence à se faire sentir. Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'optimisation continue de nos usines de fabrication et l'amélioration du fonctionnement de notre nouvelle usine située à Granby et de notre usine existante située à Dégelis vont nous permettre de continuer dans le futur à réduire nos charges d'exploitation.

Nous estimons qu'en raison de la forte demande sous-jacente pour le sirop d'érable conjuguée à nos marges améliorées et à une diminution de nos dépenses, notre performance financière pour l'exercice 2021 sera meilleure que celle de 2020.

Nous comptons réduire de manière importante les dépenses d'investissement faites dans le secteur des produits de l'érable en 2021, étant donné que les projets d'investissement qui se sont terminés en 2020 nous ont permis d'accroître notre capacité de production.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	**T3 2021**	T3 2020	**CUM 2021**	CUM 2020
Sucre (en tonnes métriques)	**190 563**	172 054	**564 752**	535 659
Sirop d'érable (en milliers de livres)	**11 471**	14 313	**40 578**	39 999
Produits totaux	**210 931**	206 147	**650 700**	614 589
Marge brute	**30 064**	29 873	**100 128**	88 309
Marge brute ajustée[1)]	**25 932**	25 915	**89 792**	86 053
Résultat des activités d'exploitation	**15 062**	12 372	**57 545**	45 181
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**10 930**	8 414	**47 209**	42 925
BAIIA ajusté[1)]	**17 214**	14 279	**66 237**	61 028
Charges financières nettes	**5 345**	4 147	**14 424**	13 532
Charge d'impôt sur le résultat	**2 881**	2 687	**11 734**	9 182
Bénéfice net	**6 836**	5 538	**31 387**	22 467
de base par action	**0,07**	0,05	**0,30**	0,22
dilué par action	**0,07**	0,05	**0,29**	0,22
Bénéfice net ajusté[1)]	**4 247**	2 560	**24 246**	20 694
de base par action[1)]	**0,04**	0,02	**0,23**	0,20
Dividendes par action	**0,09**	0,09	**0,27**	0,27

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Produits totaux

Les produits du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021 ont augmenté de 4,8 millions de dollars et de 36,1 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique par la hausse des volumes de ventes et des prix dans le secteur du sucre.

Marge brute

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du troisième trimestre de l'exercice à l'étude est demeurée pour l'essentiel la même étant donné que la hausse dans le secteur du sucre a été annulée par la baisse dans le secteur des produits de l'érable. En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique a reculé de 6,50 $ au cours du trimestre considéré en raison surtout de la hausse des charges liées aux activités de transformation de notre usine à Taber. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée a augmenté de 10 points de base pour s'établir à 8,5 %, contre 8,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée pour les neuf premiers mois de 2021 a augmenté de 3,7 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de la marge sur les ventes de sucre et la hausse de l'apport net des sous-produits.

Résultat des activités d'exploitation

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 10,9 millions de dollars, contre 8,4 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui constitue une augmentation de 2,5 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation des neuf premiers mois de l'exercice 2021 s'est établi à 47,2 millions de dollars, comparativement à 42,9 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 4,3 millions de dollars. L'amélioration constatée pour le trimestre à l'étude s'explique surtout par l'augmentation de l'apport du secteur du sucre, annulée par les résultats en baisse du secteur des produits de l'érable. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2021 est imputable à l'apport plus élevé des deux secteurs.

Charges financières nettes

	T3 2021	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties	**2 101**	2 114	(13)	**6 241**	6 285	(44)
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	**1 314**	1 461	(147)	**4 670**	4 990	(320)
Intérêts sur le placement privé	**612**	–	612	**612**	–	612
Amortissement des frais de financement différés	**316**	297	19	**909**	890	19
Autres charges d'intérêts	**391**	275	116	**1 381**	1 367	14
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	**611**	–	611	**611**	–	611
Charges financières nettes	**5 345**	4 147	1 198	**14 424**	13 532	892

Les charges financières nettes du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice en cours ont augmenté de 1,2 million de dollars et de 0,9 million de dollars, respectivement, en regard de celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, à cause essentiellement des intérêts liées à une nouvelle émission de titres dans le cadre d'un placement privé et de l'incidence de la variation de la juste valeur des contrats décomptabilisés se rapportant à des swaps de taux d'intérêt qui ne répondent plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture. Cet écart défavorable a été compensé par la baisse des intérêts moyens sur la facilité de crédit renouvelable.

Les autres charges d'intérêts ont trait principalement aux intérêts à payer aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable conformément aux modalités de paiement de ceux-ci, et à l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives.

Imposition

	T3 2021	T3 2020	Δ	**CUM 2021**	CUM 2020	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	**2 458**	541	1 917	**10 713**	8 845	1 868
Différé	**423**	2 146	(1 723)	**1 021**	337	684
Charge d'impôt sur le résultat	**2 881**	2 687	194	**11 734**	9 182	2 552

La variation d'une période à l'autre de la charge d'impôt exigible et différé concorde avec la variation du résultat avant impôt au cours de l'exercice 2021.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net a progressé de 1,3 million de dollars et de 8,9 millions de dollars au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice 2020. La hausse s'explique essentiellement par les résultats plus élevés dégagés par les activités d'exploitation, lesquels ont été atténués par la hausse des charges financières et des charges d'impôt sur le résultat.

Le bénéfice net ajusté du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021 a augmenté de 1,7 million de dollars et de 3,6 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice 2020. La hausse s'explique essentiellement par les résultats ajustés plus élevés dégagés par les activités d'exploitation, lesquels ont été atténués par la hausse des charges financières et des charges d'impôt sur le résultat.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES[2) 3)]							
	2021			2020				2019
	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième
Volume de sucre (TM)	**190 563**	**183 749**	**190 440**	225 396	172 054	175 226	188 379	196 903
Volume de produits de l'érable (en milliers de livres)	**11 471**	**14 214**	**14 892**	13 181	14 313	12 893	12 792	10 163
Produits totaux	**210 931**	**215 929**	**223 840**	246 212	206 147	199 126	209 316	207 572
Marge brute	**30 064**	**31 451**	**38 613**	37 890	29 873	19 390	39 046	29 073
Marge brute ajustée[1)]	**25 932**	**27 407**	**36 452**	40 065	25 915	23 612	36 526	29 026
Résultat des activités d'exploitation	**15 062**	**19 151**	**23 332**	22 829	12 372	6 058	26 751	(32 800)
Résultat ajusté des activités d'exploitation[1)]	**10 930**	**15 107**	**21 171**	25 004	8 414	10 280	24 231	17 153
BAIIA ajusté[1)]	**17 214**	**21 375**	**27 647**	31 231	14 279	16 522	30 227	22 215
Bénéfice net (perte nette)	**6 836**	**10 778**	**13 773**	12 952	5 538	965	15 964	(40 021)
de base par action	**0,07**	**0,10**	**0,13**	0,13	0,05	0,01	0,15	(0,38)
dilué(e) par action	**0,07**	**0,10**	**0,13**	0,12	0,05	0,01	0,14	(0,38)
Bénéfice net ajusté[1)]	**4 247**	**7 751**	**12 248**	14 551	2 560	4 036	14 098	9 910
de base par action	**0,04**	**0,07**	**0,12**	0,14	0,02	0,04	0,13	0,09
dilué par action	**0,04**	**0,07**	**0,11**	0,14	0,02	0,04	0,13	0,09
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre[1)]	**113,95**	**118,60**	**161,18**	157,51	120,45	109,63	163,37	123,71
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable[1)]	**8,5 %**	**9,4 %**	**8,9 %**	7,9 %	8,4 %	7,9 %	10,6 %	9,7 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines, sauf le quatrième trimestre de 2020 qui compte 14 semaines.

3) Les résultats des trois trimestres de 2021 et des trimestres de 2020 tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location*, comme il a été mentionné dans la note 3 h) afférente aux états financiers consolidés audités de 2020. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des ventes liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition de la clientèle est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers trimestres de 2020 et des trois trimestres de 2021, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la demande suscitée par la COVID-19.

Situation financière

(en milliers de dollars)	**3 juillet 2021**	27 juin 2020	3 octobre 2020
Total des actifs	**913 006 $**	879 608 $	887 144 $
Total des passifs non courants	**479 803**	436 097	448 128

La hausse du total des actifs pour le trimestre considéré par comparaison avec celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation de 29,7 millions de dollars des stocks et la hausse de 14,1 millions de dollars des immobilisations corporelles. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le recul de 8,6 millions de dollars des comptes clients.

De plus, les passifs non courants pour le trimestre considéré de l'exercice en cours ont augmenté par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice 2020 en raison principalement de l'incidence nette de l'émission de billets dans le cadre d'un placement privé de 98,7 millions de dollars effectué le 30 avril 2021 et de la hausse de 7,1 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel découlant principalement de la modification des hypothèses actuarielles relatives aux régimes de retraite. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la réduction de 65,0 millions de dollars de la partie non courante de la facilité de crédit renouvelable.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont versés à Rogers sous forme de dividendes et de remboursement de capital sur les actions ordinaires, et de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	**T3 2021**	T3 2020	**CUM 2021**	CUM 2020
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	**24 752**	28 409	**29 715**	49 118
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(16 263)**	(23 086)	**(9 608)**	(32 699)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(5 689)**	(6 110)	**(17 785)**	(16 521)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	**1**	(258)	**(18)**	175
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**2 801**	(1 045)	**2 304**	73

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 3,7 millions de dollars pour le trimestre considéré comparativement à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement d'une augmentation de 4,1 millions de dollars des intérêts payés, d'une hausse de 3,6 millions de dollars de l'impôt sur le résultat payé et de la variation négative de 5,6 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, contrebalancées en partie par la hausse de 9,7 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 19,4 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2021 en raison principalement d'une variation négative de 29,9 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, d'une augmentation de 3,4 millions de dollars des intérêts payés et d'une hausse de 2,9 millions de dollars de l'impôt sur le résultat payé. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la hausse de 16,8 millions de dollars du bénéfice ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement du trimestre considéré ont reculé de 6,8 millions de dollars par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent à cause surtout du produit tiré de l'émission des billets dans le cadre du placement privé de 98,7 millions de dollars, contrebalancé dans une certaine mesure par la baisse de 92,3 millions de dollars des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et du découvert bancaire. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement des neuf premiers mois de 2021 ont diminué de 23,1 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par le produit tiré du placement privé de billets de 98,7 millions de dollars et par les dépenses de 6,5 millions de dollars engagées en 2020 relativement aux rachats d'actions effectués aux termes de l'offre publique de rachat, ce qui a été atténué par la diminution de 81,9 millions de dollars des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et du découvert bancaire.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont diminué de 0,4 million de dollars pour le trimestre considéré et ont augmenté de 1,3 million de dollars pour les neuf premiers mois de 2021, par comparaison à celles

des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les variations sont imputables principalement aux moments où les dépenses en immobilisations sont encourues.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, la Société juge pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par ses activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, y compris les dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation, et les paiements au titre des contrats de location-acquisition.

Flux de trésorerie disponibles

	Période de douze mois	
(en milliers de dollars)	**2021**	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**45 197**	89 767
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**28 771**	(23 765)
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	**(7 527)**	(1 890)
Amortissement des soldes transitoires	**(23)**	(680)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	**(685)**	126
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	**(27 416)**	(26 293)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	**9 751**	10 675
Paiement au titre des obligations locatives	**(5 373)**	(3 088)
Frais de financement différés	**–**	(156)
Flux de trésorerie disponibles[1)]	**42 695**	44 696
Dividendes déclarés	**37 287**	37 634
Actions rachetées	**–**	(7 176)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

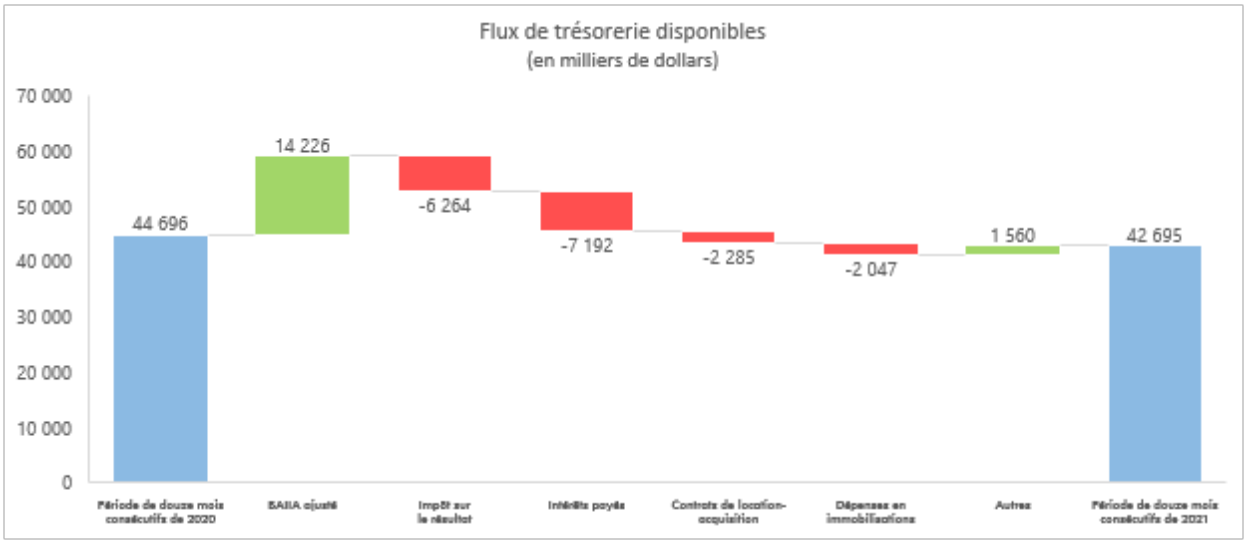

Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 3 juillet 2021 se sont chiffrés à 42,7 millions de dollars, ce qui constitue une baisse de 2,0 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable à la hausse de 13,5 millions de dollars de la charge d'impôt et des intérêts payés, à l'accroissement des paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition et à l'augmentation des dépenses en immobilisations de 4,3 millions de dollars au cours de la période, facteurs partiellement annulés par l'accroissement de 14,2 millions de dollars du BAIIA.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 2,0 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout du calendrier des dépenses. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés.

Des frais de financement sont payés sur la dette à court terme lorsque la Société conclut une convention de financement d'un nouvel emprunt et ils sont différés et amortis sur la période de la dette. La trésorerie utilisée au cours de l'exercice pour payer ces frais n'est donc pas disponible et elle est par conséquent déduite des flux de trésorerie disponibles.

Les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition sont déduits des flux de trésorerie disponibles puisque ces flux de trésorerie ne sont plus comptabilisés en réduction des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, mais ils ne sont pas disponibles non plus.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour chacune des périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit de 265,0 millions de dollars. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des questions d'écarts temporaires en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants positifs hors trésorerie au titre des instruments financiers de 8,2 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 3 octobre 2020.

Au 3 juillet 2021, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 1 148 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 222 771 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 100,7 millions de dollars.

Le 7 avril 2021, nous avons conclu une entente avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta visant la prolongation de deux ans de la convention actuelle, selon laquelle nous nous sommes engagés à acheter les récoltes de 2021 et de 2022.

Ressources en capital

Lantic dispose d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 3 juillet 2021, des actifs d'une valeur de 519,7 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 481,0 millions de dollars au 27 juin 2020.

Au 3 juillet 2021, un montant de 120,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 4,3 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler les besoins anticipés en matière de liquidités.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement

en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré le 30 avril du placement privé servira à refinancer l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 3 juillet 2021, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé.

TITRES EN CIRCULATION

Au 3 juillet 2021 et au 4 août 2021, un total de 103 686 923 actions étaient en circulation, respectivement (103 536 923 au 27 juin 2020).

Le 1er juin 2020, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2020 ») aux termes de laquelle elle peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. De plus, Rogers a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2020. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de Rogers durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre. L'offre publique de rachat de 2020 a commencé le 3 juin 2020 et s'est terminée le 2 juin 2021. Aucune action n'a été achetée aux termes de l'offre publique de rachat de 2020.

Le 22 mai 2019, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2019 ») aux termes de laquelle elle pouvait racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires ont été rachetées aux termes de l'offre publique de rachat de 2019 qui a commencé le 24 mai 2019 et s'est terminée le 30 mars 2020. La Société a racheté aux termes de l'offre publique de rachat de 2019 1 500 000 actions ordinaires d'une valeur comptable de 1,4 million de dollars, pour une contrepartie en trésorerie totale de 7,1 millions de dollars. Toutes les actions rachetées ont été annulées.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les affaires et les activités de Rogers sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et sa capacité de commercialiser le sucre et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 3 octobre 2020. Ce document se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR qu'utilise la Société dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit :
  - « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à

terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont décrits ci-après;

- « l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie », lequel correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel en vigueur au 1er octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'échéance de tous les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements, la dépréciation du goodwill, les coûts d'acquisition du secteur du sucre et les charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement au titre du coût des ventes, de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie, de l'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes, de la décomptabilisation des contrats auxquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée et des variations de la juste valeur des contrats décomptabilisés, et de l'incidence fiscale sur ces ajustements. L'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt en vigueur au 1er octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'expiration de tous les swaps de taux d'intérêt, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La décomptabilisation des contrats auxquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée et des variations de la juste valeur des contrats décomptabilisés s'entend de l'incidence des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne répondent plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse des résultats de la Société présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

	T3 2021			T3 2020		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	**Sucre**	**Produits de l'érable**	**Total**	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	**26 594**	**3 470**	**30 064**	22 997	6 876	29 873
Ajustement total du coût des ventes[1)]	**(4 880)**	**748**	**(4 132)**	(2 273)	(1 685)	(3 958)
Marge brute ajustée	**21 714**	**4 218**	**25 932**	20 724	5 191	25 915
Résultat des activités d'exploitation	**14 684**	**378**	**15 062**	9 145	3 227	12 372
Ajustement total du coût des ventes[1)]	**(4 880)**	**748**	**(4 132)**	(2 273)	(1 685)	(3 958)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	**9 804**	**1 126**	**10 930**	6 872	1 542	8 414
Résultat des activités d'exploitation	**14 684**	**378**	**15 062**	9 145	3 227	12 372
Ajustement total du coût des ventes[1)]	**(4 880)**	**748**	**(4 132)**	(2 273)	(1 685)	(3 958)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	**4 461**	**1 823**	**6 284**	4 056	1 664	5 720
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	**–**	**–**	**–**	–	145	145
BAIIA ajusté	**14 265**	**2 949**	**17 214**	10 928	3 351	14 279
Bénéfice net			**6 836**			5 538
Ajustement total du coût des ventes[1)]			**(4 132)**			(3 958)
Amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes[1)]			**–**			(66)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt[1)]			**611**			–
Impôt sur les ajustements ci-dessus			**930**			1 046
Bénéfice net ajusté			**4 245**			2 560
Bénéfice net de base par action			**0,07**			0,05
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			**(0,03)**			(0,03)
Bénéfice net ajusté de base par action			**0,04**			0,02

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

	CUM 2021			CUM 2020		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	**Sucre**	**Produits de l'érable**	**Total**	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	**85 358**	**14 770**	**100 128**	72 890	15 419	88 309
Ajustement total du coût des ventes[1)]	**(11 154)**	**818**	**(10 336)**	(2 181)	(75)	(2 256)
Marge brute ajustée	**74 204**	**15 588**	**89 792**	70 709	15 344	86 053
Résultat des activités d'exploitation	**51 717**	**5 828**	**57 545**	40 665	4 516	45 181
Ajustement total du coût des ventes[1)]	**(11 154)**	**818**	**(10 336)**	(2 181)	(75)	(2 256)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	**40 563**	**6 646**	**47 209**	38 484	4 441	42 925
Résultat des activités d'exploitation	**51 717**	**5 828**	**57 545**	40 665	4 516	45 181
Ajustement total du coût des ventes[1)]	**(11 154)**	**818**	**(10 336)**	(2 181)	(75)	(2 256)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	**13 444**	**5 337**	**18 781**	12 411	4 903	17 314
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	**–**	**247**	**247**	–	789	789
BAIIA ajusté	**54 007**	**12 230**	**66 237**	50 895	10 133	61 028
Bénéfice net			**31 387**			22 467
Ajustement total du coût des ventes[1)]			**(10 336)**			(2 256)
Amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes[1)]			**–**			(197)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt[1)]			**611**			–
Impôt sur les ajustements ci-dessus			**2 583**			680
Bénéfice net ajusté			**24 245**			20 694
Bénéfice net de base par action			**0,30**			0,22
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			**(0,07)**			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			**0,23**			0,20

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2021, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 3 octobre 2020.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés non audités du troisième trimestre de l'exercice 2021. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 b) afférente aux états financiers intermédiaires résumés non audités ainsi qu'à la note 3 q) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2020 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours de la période de neuf mois close le 3 juillet 2021 afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent les prévisions actuelles de la Société à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.

Sans prétendre en faire la liste complète, Rogers prévient les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- les prix futurs du sucre brut,
- le prix du gaz naturel,
- la création aux États-Unis de contingents sur les sucres destinés au raffinage, dits spéciaux,
- les prévisions sur la production de betteraves à sucre,
- la croissance de l'industrie acéricole,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau de ses dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la Société et ses activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations faites et des hypothèses posées par Rogers en fonction de son expérience et de sa perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment en ce qui concerne la poursuite de nos activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Rogers.

Bien que Rogers estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et Rogers décline toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.